
Les échanges commerciaux entre la France et l'Iran

En raison du durcissement des sanctions internationales, nos échanges commerciaux avec l'Iran se sont effondrés ces 10 dernières années, et ont été ramenés de 3,7 Mds EUR en 2004 à 515 MEUR en 2014.

Pour la première fois depuis 2010, nos échanges avec l'Iran sont cependant repartis à la hausse en 2015, tirés par la progression de nos exportations (+24% à 562 MEUR) et, dans une moindre mesure, par celle de nos importations (+6,5% à 67 MEUR). Cette tendance s'est très largement amplifiée en 2016, puisque nos échanges ont crû de 235% en raison de la poursuite de la hausse de nos exportations (+28% à 722 MEUR), mais surtout du redémarrage fulgurant de nos importations (+2000% à 1,38 Md EUR dont 1,3 Md de pétrole brut) rendu possible par la levée des sanctions.

Conséquence logique de ces évolutions, alors que la France entretenait un excédent bilatéral structurel vis-à-vis de l'Iran depuis l'instauration de l'embargo pétrolier (+496 MEUR en 2015), elle enregistre un déficit commercial d'un montant de 662 MEUR vis-à-vis de Téhéran au terme de l'exercice 2016.

En 2016 la composition de nos ventes à l'Iran est demeurée relativement inchangée par rapport à l'exercice précédent, avec une prédominance des produits et préparations pharmaceutiques, des produits chimiques, des instruments et équipements médicaux, des parfums, cosmétiques et huiles essentielles. Les postes liés aux équipements et matériels de transport (automobile aéronautique) ont toutefois pris de l'ampleur, une tendance qui devrait s'amplifier dans les années à venir.

La levée des sanctions devrait nous permettre, ainsi qu'à nos concurrents européens, de regagner progressivement une partie du terrain qui avait été abandonné, ces dernières années, aux pays asiatiques et aux Emirats-Arabis-Unis, par lesquels transite une part non négligeable de nos exportations.

Après une forte contraction de nos échanges en raison des sanctions, nos exportations sont reparties à la hausse en 2015, une tendance très largement confirmée en 2016 et, plus encore, au premier semestre 2017

En raison du durcissement des sanctions internationales, nos échanges commerciaux avec l'Iran se sont effondrés ces 10 dernières années, ramenés à 515 MEUR en 2014 alors qu'ils s'élevaient à 3,7 Mds EUR en 2004. Nos exportations vers l'Iran, qui atteignaient 453 MEUR en 2014, ont en effet été divisées par plus de cinq entre 2004 et 2014. Nos achats d'Iran ont suivi une tendance encore plus nette : alors qu'ils se situaient à près de 2,4 Mds EUR en 2006, ils ont été ramenés à 61 MEUR en 2014. Le décrochage est particulièrement marqué à partir de 2012, lorsque nos exportations, qui diminuaient relativement lentement depuis 2004, se sont brutalement contractées, reculant de plus de 70% entre 2011 et 2013. La tendance s'est poursuivie en 2014, mais de manière moins prononcée, avec une baisse de nos ventes de 8% par rapport à 2013, mais une stabilisation de nos achats.

Pour la première fois depuis 2010, nos échanges avec l'Iran sont repartis à la hausse en 2015 (+22%), tirés par la progression de nos exportations (+24% à 562 MEUR). Nos échanges ont très fortement progressé en 2016 (+235%), grâce à nos exportations (+28% à 722 MEUR) et surtout nos importations (+2000% à 1,38 Md EUR). Ce redémarrage intervient, pour nos achats, à la faveur de la reprise de nos importations d'hydrocarbures, et pour nos ventes, grâce à la bonne tenue de nos ventes de produits pharmaceutiques, d'équipements médicaux, de produits chimiques, de parfums et cosmétiques, et de biens et équipements industriels, et de transport.

Cette tendance s'est poursuivie et amplifiée au cours des 6 premiers mois de l'année 2017, notamment s'agissant de nos exportations. Elles ont effet progressé de 162% à 764 MEUR sur la période considérée.

La reprise de nos enlèvements de pétrole explique la disparition de notre excédent commercial

Nos importations d'Iran étaient, jusqu'en 2011, composées à plus de 90% d'hydrocarbures, avec des enlèvements valorisés, en moyenne, entre 1 et 2 Mds EUR par an sur les 10 années qui ont précédé le durcissement des sanctions. Nos exportations ayant varié à peu près dans les mêmes proportions sur cette période, notre solde commercial bilatéral était excédentaire entre 2001 et 2004, déficitaire entre 2005 et 2008, et à nouveau positif ensuite (sauf en 2011).

L'embargo pétrolier européen change naturellement la donne à partir de 2012, nos achats de pétrole iranien passant de 1,7 Md EUR en 2011 à 80 MEUR en 2012, avant de devenir quasi nuls en 2013. La très forte contraction de nos enlèvements de brut améliore mécaniquement notre solde commercial bilatéral vis-à-vis de l'Iran, celui-ci passant de -109 MEUR en 2011 à +641 MEUR en 2012, pour ensuite se maintenir en territoire positif (+ 437 MEUR en 2013 et +392 MEUR en 2014) en dépit de la tendance baissière de nos exportations, avant de se redresser nettement en 2015 (+26% à 496 MEUR) à la faveur du raffermissement de nos ventes.

En 2016, notre excédent commercial bilatéral vis-à-vis de l'Iran a laissé la place à un déficit de 662 MEUR, alors que notre excédent s'élevait à 496 MEUR en 2015. Ce déficit s'explique par la reprise de nos achats de pétrole brut qui ont représenté en 2016 95% de nos importations depuis l'Iran.

Les sanctions ont structurellement modifié la nature de nos exportations vers l'Iran

La présence française a été historiquement forte dans le secteur automobile (constructeurs et sous-traitants), ces investissements se traduisant dans nos ventes : le poste « matériels de transport » représentait des exportations de 1,3 Md EUR, soit près de 60% de nos ventes totales en Iran en 2004. En 2014, ce poste ne représentait plus que 38 MEUR, soit 8,4% de nos ventes. Nos exportations d'équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques ont également connu une tendance similaire, en particulier à partir de 2012. En revanche, nos ventes de produits agricoles et agroalimentaires, de produits chimiques, de parfums et cosmétiques, de produits métallurgiques et métalliques, de produits pharmaceutiques, ont progressé légèrement ou stagné ces 10 dernières années.

En 2016 la composition de nos ventes à l'Iran demeure relativement inchangée par rapport à l'exercice précédent, avec une prédominance des produits et préparations pharmaceutiques (26% de nos ventes en Iran), les produits chimiques (12%), instruments et équipements médicaux (7%), parfums, cosmétiques et huiles essentielles (6,7%). Les postes de matériels liés aux transports ont également gagné en importance relative : matériels liés à l'automobile (4,5%) et équipement aéronautiques (3,9%). Ces postes pourraient fortement progresser en 2017 à la faveur de nouveaux investissements réalisés dernièrement dans ces secteurs et/ou de la concrétisation de grands contrats actuellement en cours de négociation.

Les Européens ont été remplacés ces dernières années par les pays asiatiques et la Turquie, mais un rééquilibrage devrait s'amorcer en 2017

En ce qui concerne nos principaux concurrents, deux grandes phases peuvent être distinguées : (1) suite à la révolution islamique de 1979, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont laissé le marché iranien aux Européens, en particulier à l'Allemagne, la France et l'Italie, (2) à partir de 2007, les Européens, sauf l'Allemagne, ont quasiment disparu, la France plus que les autres, laissant ainsi la place à nos concurrents asiatiques (Chine, Corée du Sud et Inde en tête) et à la Turquie.

Avec une part de marché en progression de 0,2 point à 1,02%, la France était en 2016 le 13ème fournisseur de l'Iran à l'échelle mondiale, et le 4ème au sein de l'UE, derrière l'Allemagne, l'Italie, et les Pays-Bas, qui affichaient des parts de marché respectives de 3,96% (-0,51 pt vs 2015), 1,76% (+0,26 pt) et 1,39% (+0,4 pt). A noter que, d'après Eurostat, à l'issue du premier semestre 2017, la France apparaissait comme le 3^e fournisseur de l'Iran au sein de l'UE, encore à bonne distance de l'Allemagne mais juste derrière l'Italie. Cette position doit être toutefois relativisée dans la mesure où une portion non négligeable de nos exportations transite vraisemblablement par les Emirats Arabes Unis (où plusieurs de nos grands exportateurs disposent de centres d'éclatement) et la Turquie dans une moindre mesure.

La levée des sanctions devrait toutefois donner lieu à un rééquilibrage en faveur des pays européens, et de la France en particulier, même si le fait d'avoir continué à commercer avec l'Iran pendant la période des sanctions confèrera sans nul doute un avantage aux pays asiatiques, au premiers rang desquels la Chine. Les Emirats Arabes Unis devraient par ailleurs voir l'avantage que leur procurait leur statut de plateforme de réexportation s'estomper progressivement.

Clause de non-responsabilité - Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.